

Bilan de l'Assemblée Générale annuelle 2019 à Port-des-Barques.

Le compte rendu de l'AG n'appelle pas d'observation particulière et est approuvé par le CA. Le nombre de participants (supérieur à l'AG 2018) n'a échappé à personne et a même été relevé par Michel PARENT comme un indicateur de bonne santé de l'association.

Élection du bureau : le bureau est reconduit pour un an dans sa configuration actuelle. Gilles DAVID, rejoint le bureau comme Trésorier-adjoint.

État des adhésions : avec **176** adhérents enregistrés au 19 avril (contre **147** adhérents au 23 avril 2018), une progression de 20% environ permet d'être optimiste quant à l'avenir de l'association.

Préparation de l'«Écho des Estuaires» n° 60. Diffusion : la diffusion continuera à se faire par courrier à tous les adhérents. La disponibilité sur le site sera maintenue.

Manifestations estivales : l'opération «Fête des Voisins de Carrelets», sur le mode de la «Fête des Voisins» (prévue cette année le vendredi 24 mai) devrait s'organiser par secteur géographique : Marsilly, Fouras Nord, Fouras Sud, etc., entre le 15 juin et le 15 juillet. Les dates seront publiées en temps réel sur le site (exemple : « Marsilly, 13 juillet 2019, 19h30, 46.226795, -1.168582 » = lieu, date, heure, position GPS de la rencontre pour tenir compte de l'absence fréquente de signalisation adéquate). Les outils d'organisation seront disponibles sur le site. Les comptes rendus, avec photos, seront publiés dans l'Écho des Estuaires et sur le site.

Prochaines «Journées du Patrimoine» : 21 et 22 septembre 2019.

Questions diverses : le Président rappelle les points sur lesquels il a été sollicité à l'AG et depuis l'AG et pour lesquels les réponses obtenues devraient être publiées dans l'Écho des Estuaires:

- Incidences de l'aménagement du littoral du port nord de Fouras sur le ponton 168EF0241 (Pierre-Henri BOUHET).
- Chemin d'accès de Saint Laurent de la Prée.
- Dispositions fiscales concernant les cotisations et les dons.
- Recherche en cours sur l'Aloze : recrutement d'observateurs bénévoles (Charente, Seudre, Gironde, etc.) pour participer à cette recherche (fiche technique et protocole seront disponibles sur le site dès qu'ils nous auront été communiqués).
- Appel aux adhérents pour nous communiquer les coordonnées des artisans auxquels ils ont éventuellement fait appel et dont ils sont satisfaits (la liste disponible sur le site sera complétée).

Distribution des plaques «Le Carrelet» réalisées par le Conseil Départemental.

Du nord au sud du département, voici ci-dessous la liste de nos distributeurs (choisissez le plus proche):

Patrick BELLOUARD, 16 rue de la Résistance, Sérigny, 17230 ANDILLY - 05 46 01 40 96

Gilles DAVID, 9 rue du Docteur Boutiron, 17450 FOURAS - 05 16 65 82 44

Jean-Charles KOENIG, 21 rue Jean PERRY - Mortagne, 17290 THAIRE D'AUNIS - 06 12 18 02 07

Guy PONTEZIERE, 1 route d'Ecurat - Varaize, 17810 St. GEORGES des COTEAUX - 05 46 74 25 17

La recette de Tante Alice

Caviar de poisson au colombo (pour 4 personnes)

150 g de poisson (lieu noir, colin, églefin, cabillaud), 1 aubergine, 1 oignon, 2 cuill. à soupe de coriandre ciselée, + 1 brin entier, 1/2 citron vert, 1 cuill. à café de gingembre frais haché, 5 cl de lait de coco, 1 cuill. à café de poudre de colombo, 1 cuill. à soupe d'huile d'olive, sel et poivre du moulin.

1) chauffer l'huile d'olive dans une sauteuse et faites-y revenir l'aubergine lavée et taillée en petits dés, avec l'oignon émincé. Si le mélange colore trop rapidement, ajouter 2 à 3 cuill. à soupe d'eau et laisser évaporer.

2) quand l'aubergine est bien dorée, incorporer le poisson en l'émiettant à la cuisson.

3) Parfumez avec le gingembre, la coriandre et le colombo. Laisser cuire 2 mn avant d'ajouter le lait de coco et le jus de citron vert. Faire mijoter encore 2 minutes et mixer le tout en fine purée.

4) laisser refroidir la préparation puis réservez-la au moins 1 heure au réfrigérateur.

5) Mélanger bien le caviar, versez le dans une coupelle et décorer d'un brin de coriandre.

Bon appétit, tante Alice

Impression : Estuaire Impression - Saint Nazaire sur Charente - 06 24 53 62 12



N°60 Juin 2019

Sommaire

- **Le mot du Président**
- **Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 mars 2019 (extraits)**
- **Compte rendu du CA du 19 avril 2019 (extraits)**
- **La recette de tante Alice : Caviar de poisson au colombo**

Les statistiques 2018 du site carrelets-charentais.com

Exemple de janvier 265 visiteurs, 330 visites, 719 pages vues

- janvier :	265-330-719
- février :	260-294-621
- mars :	349-472-1206
- avril :	381-530-1305
- mai :	866-1022-2495
- juin :	462-569-1176
- juillet :	394-481-952
- août :	587-697-1447
- septembre :	357 - 432 - 953
- octobre :	336 - 451- 1184
- novembre :	346 - 497 - 2769
- décembre :	224 - 345 - 1006

- **Total :** 4841 - 6139 - 15855

Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

Le mot du Président

Chers adhérents et adhérentes,

Mes amis, merci pour cette assemblée remarquable à Port-des-Barques ; par votre présence, vous avez conforté aux yeux de nos invités cette vitalité propre aux Carrelets Charentais.

La reconnaissance au patrimoine nous fait chaud au cœur. À nous maintenant par nos attitudes de nous en montrer dignes. Ceux qui s'y engagent trouveront en dernière page les modalités pour récupérer leur plaque «Le Carrelet», en particulier les adresses de distribution.

Personnellement je vous demande de participer massivement aux différentes activités estivales auxquelles nous nous sommes engagés : «Fête des Voisins», soirées festives et spectacles à Port-des-Barques et Fouras, «Journée Nationales du Patrimoine».

À vos moulinets, à vos fourneaux, nous attendons vos photos et vos comptes-rendus.

Amicalement
Patrick BELLOUARD



Dernière minute :

Une nouvelle page du site («Animations de l'Été») permet maintenant de consulter le calendrier des événements festifs et culturels de l'été, mis à jour en temps réel.

Fête des Voisins de Carrelets de Fouras nord (de la plage nord à la baie d'Yves). Pique-nique **dimanche 7 juillet, 12h30**, RDV face à la Maison de retraite comme en 2018 - GPS DD : 45.996606, -1.082041

Fête des Voisins de Carrelets de Marsilly: Pique-nique **samedi 13 juillet, 19h30**, RDV au niveau du golf comme en 2018 - GPS DD : 46.226795, -1.168582

Concours des Écaillers, 13 octobre, Marennes, Cité de l'Huître.

Rapport moral du Président Patrick BELLOUARD :

L'année 2018 a été l'année de la reconnaissance votée par le Conseil Départemental : notre identité culturelle et patrimoniale est enfin reconnue. Que tous les acteurs qui ont contribué à ce résultat, qu'ils soient élus, propriétaires d'installations ou représentants d'associations en soient remerciés.

Une «Charte Carrelet» a été élaborée, discutée et adoptée pour protéger, sauvegarder et pérenniser ce patrimoine. La mise en place du logo «Le Carrelet, patrimoine de la Charente-Maritime» sera la signature de cette reconnaissance. Au cours de cette Assemblée Générale nous vous expliquerons comment adhérer à cette charte et retirer votre plaque «Logo».

Certes, nous devons respecter un certain nombre de contraintes : localisation, matériaux et normes de construction et de sécurité, prise en compte de l'impact sur l'environnement, mais nos rapport avec les services de l'état se sont normalisés et la «reconnaissance» résulte aussi de cette atmosphère apaisée, même si nous devons rester vigilants.

Il nous faut montrer notre volonté d'intégration par la participation aux activités des communes, «Nuit des Carrelets» à Port-des-Barques par exemple, et du département, «Journées du Patrimoine», par exemple. La panoplie des activités et actions possibles vous sera proposées au cours de l'Assemblée Générale.

Déjà les médias, presse, radio et télévision, nous intègrent davantage dans leurs émissions culturelles : faisons leur bon accueil et soyons à la hauteur de leurs attentes qui sont en fait celles du public.

Cependant je vous propose de rester vigilants. En effet :

- La création du «Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis» peut être un outil à double tranchant. Nous pouvons obtenir des informations utiles à l'exercice de notre loisir (reproduction, nourriture) – et contribuer à enrichir les bases de données dont elles sont extraites –, mais il nous faut aussi rester attentifs aux interdictions ou restrictions potentielles excessives que le souci légitime de promouvoir les «bonnes pratiques» pourrait entraîner...

- Dans le même esprit, l'élargissement de la Réserve Moëze-Yves-Oléron ne devrait pas impliquer une «mise sous cloche» de nos installations... Gilles DAVID vous dira quelques mots sur ce thème tout à l'heure.

- Enfin, la mise en place des protections côtières suite aux intempéries et à la tempête Xynthia de 2011, dont il ne s'agit pas ici de remettre en cause la légitimité, ne doit pas se faire au détriment des conditions d'accès et d'utilisation de nos installations. Nous en reparlerons plus tard dans la matinée.

Tous les observateurs ont tendance à nous considérer comme un maillon incontournable entre la mer et la terre. Cette situation particulière fait notre force : sachons l'exploiter et la valoriser. De tous temps, nous avons su apprécier la présence ou l'absence de certaines espèces. Nous sommes en mesure de collaborer à un certain nombre de relevés physiques : envasement, érosion des berges, obstructions végétales, pollution, etc.,

Nos observations peuvent contribuer à enrichir des études ou en faire naître de nouvelles. Ces contributions peuvent à terme nous permettre d'obtenir des réponses à certaines de nos inquiétudes, la raréfaction constatée de la ressource halieutique par exemple.

Nous avons maintenant des correspondants avec lesquels nous pouvons partager nos observations et dans ce domaine, nous avons besoin de la collaboration de tous nos adhérents : faites-nous part de vos remarques et de vos observations.

Rapport d'activité du secrétaire Jean-Charles KOENIG :

Il appelle les membres de l'association, en lien avec la reconnaissance patrimoniale que nous avons souhaitée et obtenue, à ouvrir leurs installations au public et à accueillir les visiteurs à l'occasion des «Journées du patrimoine», les 21 et 22 septembre prochain.

Au plan de la communication, il rappelle que les deux derniers numéros de l'Écho des Estuaires étaient consacrés respectivement à la reconnaissance patrimoniale dont nous nous réjouissons aujourd'hui et aux actions culturelles et artistiques auxquelles nous avons consacré une double page du dernier numéro avec un article de fond de Christophe GUIHO, fondateur de l'association «Territoires Imaginaires», artisan de ces manifestations soutenues par les communes où elles se déroulent avec parfois le concours du département et/ou de mécènes privés.

Il attire l'attention des participants sur la générosité du Conseil Départemental qui a fait réaliser à l'intention des propriétaires de carrelets adhérents à la «Charte Carrelet», pour célébrer cette reconnaissance, un logo graphique original et les plaques de plexiglas à apposer sur nos installations.

Rapport financier du Trésorier Georges LAROCHE:

Le Trésorier commente les résultats financiers de l'association, qui sont globalement satisfaisants et consacre quelques instants à l'explication du déficit de 941,07 € enregistré en 2018, en particulier du fait de l'absence de versement de la subvention du département perçue en 2016 et 2017, peut-être par suite du problème de mise à jour de notre code SIRET après le transfert de siège social de 2017.

Pour tenir compte de leurs autres engagements, le Président donne la parole à nos élus.

Les Conseillers Départementaux Christian BRANGER, successeur de Robert CHATELIER, et Marie-Chantal PÉRIER rappellent l'attachement du Président Dominique BUSSEREAU au «carrelet», figure emblématique des paysages côtiers de Charente-Maritime et se félicitent du succès de l'action menée depuis des années pour obtenir leur reconnaissance comme identité culturelle et patrimoniale de notre département.

Michel PARENT, Vice-Président du Conseil Départemental exprime le souhait que la reconnaissance dont nous nous réjouissons aujourd'hui puisse un jour s'étendre aux cabanes ostréicoles qui font aussi partie de nos paysages côtiers. Il indique que sa commune est désormais propriétaire de deux carrelets et pourra bientôt faire partie, à ce titre, des adhérents de notre association. Il se félicite du nombre



d'adhérents présents à cette assemblée générale en soulignant que le taux de participation à une assemblée générale est un bon indicateur de la santé d'une association. Il évoque notre participation au projet d'«Union de l'Arc Atlantique», qui permet d'obtenir un meilleur «rapport de force» en cas de négociations à mener par suite de difficultés liées à des dispositions ou des projets qui pourraient menacer l'existence ou l'utilisation de nos installations. Il précise enfin que la large majorité qui s'est dessinée au Conseil Départemental en faveur de la reconnaissance évoquée plus haut nous assure du soutien de nos élus.

Serge CARRÈRE, Président des «Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde», évoque la réunion du 8 février 2019 consacrée à la «Pêche de Loisirs» dans le cadre des «stratégies d'action à 3 ans : 2019-2021» du «Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis» dont le plan de gestion a été validé en 2018.

En termes d'impact sur la ressource halieutique, Serge rappelle qu'une expérimentation menée il y a quelques années (mise en place volontaire d'un «carnet de prises») a surtout montré que, par rapport aux activités de pêche professionnelle et/ou industrielle, les incidences de la «Pêche de Loisirs», même si elles sont réelles, sont négligeables en volume.

Par contre les pêcheurs, souvent fins observateurs d'un environnement qu'ils connaissent bien, ayant une bonne expérience du terrain, peuvent apporter une contribution précieuse en termes d'«amélioration des connaissances» et d'«alimentation des bases de données» et parfois jouer un rôle de «lanceurs d'alerte»...

C'est dans cet esprit qu'une inquiétude sérieuse s'est installée chez les familiers du marais quant aux «projets éoliens». C'est en effet dans le marais, peuplé de nombreuses espèces végétales et animales à protéger, au cœur du Parc naturel marin, qu'un projet éolien sur la base de machines de 180 mètres de hauteur laisse perplexes un certain nombre d'observateurs.

Dans le cadre d'une réflexion initiée par le Président BUSSEREAU sur ce thème de l'éolien (dont la Charente-Maritime est déjà très largement pourvue par rapport aux départements voisins), il semblerait qu'un moratoire de deux ans et la création d'une Commission d'étude sur les énergies dites «vertes» permettraient de différer la mise en œuvre du projet en attendant la réévaluation de l'ensemble de ses impacts sur l'environnement (flore, faune et populations humaines).

Ce point est confirmé par Michel PARENT, Vice Président du Conseil Départemental.

Gilles DAVID, Administrateur, évoque une réunion à laquelle il a récemment participé sur l'extension de la «Réserve naturelle Nationale du Marais d'Yves». Cette extension va intégrer au périmètre de la Réserve un certain nombre de nos installations. Gilles a donc posé une question relative aux incidences éventuelles sur la présence, l'accès et l'utilisation des carrelets concernés. Il lui a été répondu que des commissions allaient être mises en place (seront-nous invités à y participer ?) pour étudier toutes les incidences de cette extension et que rien ne pouvait être dit ni promis actuellement. Cette opération doit donc être suivie avec vigilance par notre association.

Madame Leila RENON, Chargée de Misison «Natura 2000» fait un rapide historique, à partir des deux directives européennes (Directive Habitat et Directive Oiseaux) qui fondent l'existence de «Natura 2000».

Sur le département de la Charente-Maritime on compte 44 sites Natura 2000, terrestres, marins ou mixtes (majoritairement terrestres). Par leur position littorale, les carrelets font partie, pour la plupart, de ces sites qui constituent les mailles du plus vaste réseau d'espaces naturels protégés du monde ! Créé par l'Union Européenne en 1992, l'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver les intérêts écologiques (habitats, faune et flore) des territoires tout en permettant leur développement économique, culturel et/ou social : c'est le principe du développement durable : être en zone Natura 2000 ne rime pas avec une «mise sous cloche» du territoire assortie de nombreuses interdictions et recommandations mais c'est au contraire être conscient des enjeux environnementaux pour mieux penser les projets de développement du territoire.

Chaque zone Natura 2000 est dotée d'un plan de gestion, appelée Document d'objectifs dont l'animation est confiée à une structure animatrice (collectivité, association, etc.) qui est donc l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à cette thématique. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet de la DDTM.

Pour s'assurer de la compatibilité des projets et manifestations avec les intérêts des espèces et habitats dits «Natura 2000», il existe depuis 2010 un dispositif réglementaire (le seul lié au réseau Natura 2000) appelé «Évaluation d'incidences» qui concerne également les propriétaires de carrelets lors des demandes, renouvellement ou cession d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public. Sachez qu'en cas de difficultés dans cette démarche, vous pouvez vous faire accompagner gratuitement par la structure animatrice de la zone Natura 2000 concernée ; cela fait partie de sa mission. Notamment en cas de projets d'aménagement d'un carrelet existant, n'hésitez pas à venir prendre conseils (gratuitement également) pour éviter tout impact sur le milieu naturel qui vous accueille.

Questions des adhérents et thèmes abordés :

Une question est posée par un adhérent à propos de travaux d'aménagement du littoral (digue) qui ont abouti à la réduction de 4 travées de la passerelle d'accès à son ponton et nécessiterait, d'après le devis qui lui a été établi, un investissement de 45 000 € pour rétablir l'accès initial. En réponse à sa question, lecture est à nouveau donnée de la position de la DDTM exposée clairement dans le mail de Denis GATEAU. Madame Marie-Chantal PÉRIER demande qu'un mémo descriptif et chronologique des opérations lui soit transmis.

Une question est posée concernant la pêche à l'anguille en baie d'Yves. Laurent RENAUD rappelle les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche à l'anguille pour les deux bassins Adour-Garonne et Loire-Atlantique.

Une question est posée à Leila RENON concernant la multiplication des ragondins (prédateurs de l'iris Jaune et destructeurs d'aménagements des berges) et l'invasion par la «Jussie», plante d'origine tropicale importée par l'homme et devenue un fléau pour les cours d'eau. Leila RENON répond en donnant le détail des dispositifs de la fiche-action «Lutte contre les espèces envahissantes» (exclusivement : pièges pour les ragondins et rats musqués, arrachage mécanique pour la Jussie). Ces dispositifs sont financés à hauteur de 100% par les crédits Natura 2000, sur demande des intéressés (particuliers ou associations) qui peuvent faire exécuter les travaux par des professionnels et se faire rembourser sur facture.

NDLR: l'intégralité du compte rendu est disponible sur le site de l'association, espace «Adhérents» ...